



**Commune de GESVES**



**Wallonie**

## **URBANISME**

### **AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Rémy & Sarah WICK-BOSERET demeurant rue du Centre 97 à 5300 Bonneville.

Le terrain concerné est situé Rue de la Pologne, 12 à 5340 Gesves et cadastré division 2, section D n°194Y22

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, d'un garage et d'un abri de jardin, et présente les caractéristiques suivantes (2) : la demande s'écarte du contenu du guide communal d'urbanisme aux motifs suivants : Implantation en recul de 14,33 m et dégagement < 5m entre limite mitoyenne ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/10/2024 au 21/10/2024 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 30/09/2024

*La Directrice générale*

  
Marie-Astrid HARDY

Pour le Collège,



*Le Bourgmestre*

  
Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.